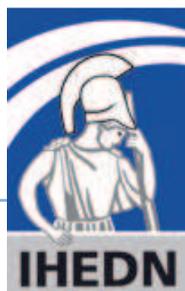


Comité 17 Charente-Maritime



**INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES
DE DÉFENSE NATIONALE**

**Propositions pour une optimisation de l'enseignement
de défense au sein de l'Education Nationale.**



PREMIER MINISTRE

"Le développement de l'esprit de défense passe aussi par l'école, l'école de la République. Toutes les actions qui découlent des protocoles Défense-Education Nationale qui avaient été mis en place au début des années 1980 seront revivifiées dans un nouveau protocole orienté vers la diffusion de l'esprit de défense auprès des jeunes et auprès des enseignants".

Extrait du discours de M. François Hollande, le 11 mars 2012

COMITÉ 17

AMAT Alain	HERAULT Catherine	
ANCEL Patrick	KESZLER Jacques-Louis	Rapporteur
ANDRE Yves	LEPAGE Philippe	
BARBE Christian	MATHIEU Philippe	Rapporteur
BEAUDEAU Christian	MORIN Paul	
BOUDESSEUL Claude	MOUNIER Philippe	
CLICQUOT de MENTQUE Max	NOEL Christophe	
COUCHARD-DEVELOTTTE Jean François	PAPAZOGLU Jean Marie	
DUMOND FILLON Rémy	RODRIGUEZ Jean-Claude	Secrétaire
GAILLOT Christian	ROYER Christophe	Vice-Président
GRIGNON Bernadette	SIM Gérald	Présidente
GUENEAU Paul	SPELLA Didier	
HARDY Régis	TABARY Jacques	

Année 2014 - 2016

AVERTISSEMENT

Ce rapport prend en compte le résultat d'une enquête menée auprès d'un panel d'élèves et de professeurs, en 2014, dans l'académie de Poitiers.

Cette enquête, réalisée 10 ans après celle faite dans l'académie de Nice (en 2004), avait pour ambition de mesurer l'écart probable constaté après une décennie de volonté pédagogique, dans le cadre de l'enseignement de la Défense au collège et de l'ECJS (Education Civique, Juridique et Sociale) au lycée, comme de politiques publiques.

Après les vagues d'attentats commis sur le territoire national et à l'étranger depuis 2015, les résultats obtenus ne sont plus représentatifs, donc exploitables utilement aujourd'hui.

Il est toutefois apparu opportun au comité 17 de formaliser ces résultats, afin qu'ils servent à leur tour de référentiel en vue d'une nouvelle étude, celle-ci pouvant être menée à partir de 2020.

SOMMAIRE

Comité 17	3
Avertissement	4
Sommaire	5
Glossaire.....	6
1 Préambule.....	7
2 Méthodologie.....	8
3 L'enseignement de l'esprit de Défense dans les collèges, lycées et universités de Charente-Maritime.....	9
3.1 Traitement du questionnaire enseignants.....	9
3.1.1 Composition du panel des répondants	9
3.1.2 Les référents Défense	9
3.1.3 La place de l'esprit de défense	10
3.1.4 La formation à l'enseignement de la Défense et/ou de l'esprit de défense	13
3.1.5 Le regard porté sur l'enseignement de la Défense par les praticiens	14
3.2 Traitement du questionnaire élèves.....	15
3.2.1 Composition d'un panel représentatif.....	15
3.2.2 Typologie des élèves sondés.....	15
3.2.3 Quelle conception de la Défense chez l'élève.....	16
3.2.4 L'enseignement de la Défense : un manque de visibilité.....	16
4 Conclusion.....	21
5 Recommandations :	23
Annexe 1 : Extraits du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité 2013.....	24
Annexe 2 : Rappel sur l'étude du C2SD de 2004, extraits.....	25
Annexe 3 : L'enseignement de Défense.....	30
Annexe 4 : Les relations entre l'Éducation Nationale, le Ministère de la Défense et l'IHEDN.....	33
Annexe 5 : « L'enseignement de l'histoire dans le secondaire promeut-il l'esprit de défense ? »	35
Annexe 6 : Questionnaires enseignants.....	37
Annexe 7 : Questionnaires élèves.....	38
Notes et renvois.....	39

GLOSSAIRE

B.O.	Bulletin Officiel
CE2SD	Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense
CESC	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
CPE	Commission pour l'Esprit de Défense
DASEN	Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
DMD	Délégué Militaire Départemental
ECJS	Education Civique Juridique et Sociale
ESPE	Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education
IA-IPR	Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
IHEDN	Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale
JDC	Journée Défense et Citoyenneté
ONG	Organisation Non Gouvernementale

1 Préambule

Le temps du service militaire puis du service national garantissait, jusqu'en 1997, la formation de la grande majorité des jeunes aux questions de Défense et plus largement une diffusion de l'esprit de défense, même s'il n'était pour l'essentiel appliqué qu'aux jeunes gens. Depuis, la loi fait obligation aux enseignants d'Education Civique et d'Histoire-Géographie, dans la limite de la scolarité obligatoire, de la prise en charge de la formation aux principes et à l'organisation de la défense nationale et européenne [1].

C'est la mise en œuvre de cet enseignement de la Défense dans le second degré suite à la réforme du service national, qui a conduit, en 2003, le centre d'études en Sciences Sociales de la Défense, en liaison avec l'université de Nice, à procéder à une étude approfondie qui fit l'objet d'un colloque quelques 4 ans plus tard.

Ses conclusions, publiées en 2004, ont mis en évidence à l'époque, que « *l'enseignement de la défense reste encore très largement à inventer. Ni rejeté, ni toutefois pleinement mis en œuvre dans les établissements scolaires, il peine à trouver sa place entre histoire, géographie et ECJS. Par ailleurs, si sa pertinence dans les programmes n'est que rarement remise en cause par les enseignants, ces derniers apparaissent comme très dubitatifs quant aux attentes du Ministère et à l'éventuelle transmission des connaissances en direction d'un public souvent peu intéressé et peu sensibilisé à ces questions.* »

Une actualisation de cette étude datant de 10 ans est apparue intéressante à conduire, d'autant que le dernier Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale, met l'accent sur « (...) *l'enseignement de défense qui doit s'adresser aux générations qui n'ont pas effectué de service militaire.*

Les centres et instituts de formation de la fonction publique et l'institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), y compris par l'intermédiaire de ses relais régionaux, doivent jouer un rôle moteur à cet égard (...). »

Le comité de Charente-Maritime a ainsi choisi de s'investir dans une étude de la promotion de l'esprit de défense, partie du parcours citoyen destiné à la formation et à l'éducation des jeunes.

Cet objectif a été pour sa part réaffirmé dans les protocoles Défense-Education Nationale successifs, et reste inscrit dans le code de l'éducation [2].

Aujourd'hui plus encore, l'esprit de défense revêt un caractère universel et fédérateur de la Nation, car il est le terreau indispensable à la résilience de la population devant les conséquences des menaces ou des risques d'origine humaine (terrorisme, guerre...), économiques, naturels ou industriels, qui s'amplifient [3].

Les attentats terroristes perpétrés au cours du mois de janvier 2015 ont lancé un défi à la République en même temps qu'à l'école. Celle-ci est interpellée dans sa capacité à transmettre les valeurs de la République et à faire vivre au quotidien, avec et pour les jeunes eux-mêmes, les grands principes qui font l'identité de notre nation et qui sont indispensables pour maintenir la cohésion de notre société.

Préambule de la circulaire NOR : MENE1510554C n° 2015-077 du 12-5-2015 sur la Réserve citoyenne

2 Méthodologie

Il est apparu au comité de Charente-Maritime qu'une étude de la réalité de l'enseignement de Défense sur l'académie de Poitiers, à l'instar de ce qui a été conduit sur l'académie de Nice, était un préalable indispensable.

Après approbation par monsieur le recteur, Jacques MORET, l'académie de Poitou-Charentes a fait l'objet d'une double évaluation enseignants / élèves destinée à établir les tendances de cette évolution sur les 10 dernières années, tant au regard des données exploitées en 2004 par le CE2SD que de la nouvelle donne du Livre blanc et du contexte géopolitique.

Le périmètre de l'étude à conduire par le comité est largement calqué sur l'étude du CE2SD afin de permettre une mesure de l'évolution des tendances, sachant qu'il ne peut s'agir que d'un parallèle, les populations comme le contexte étant différents d'une étude à l'autre.

Sous le pilotage de monsieur Pierre TASSION, IA-IPR, délégué rectoral au Trinôme académique et auditeur IHEDN, deux questionnaires à destination des enseignants et des élèves ont été élaborés et mis en ligne.

Ces questionnaires ont pour but de mieux connaître les pratiques des établissements de l'académie de Poitiers en termes d'enseignement de la Défense et/ou de l'esprit de défense, ainsi que la réalité de l'impact sur le parcours citoyen des élèves.



ATTENTION : l'enquête a été réalisée avant les attentats de janvier 2015. Les résultats pourraient être différents aujourd'hui.

Les cibles ont été :

- l'ensemble des enseignants chargés de l'enseignement de la Défense dans les collèges et lycées, 990 invitations ont été ouvertes : 296 réponses ont été apportées soit 29.8%. Il est regrettable de n'y trouver que seulement un peu plus du quart des enseignants concernés.
- le panel des élèves s'est articulé sur les classes de Secondes et Terminales, avec une étude géographique et démographique ainsi qu'un équilibre entre enseignement général et professionnel. 2257 invitations ont été ouvertes : 1116 réponses ont été apportées soit 49.44%

L'objectif permettra de mettre en place avec les services de l'académie, des actions ciblées avec et au profit des enseignants, et à destination des élèves sur ce thème.

Notre concours en tant que partenaire de l'UNION IHEDN du rectorat porte ainsi sur le seul enseignement de Défense et de l'esprit de défense pour :

- l'établissement des questionnaires à destination des enseignants et des élèves,
- l'exploitation directe de leurs résultats,
- l'analyse de l'état des lieux ainsi relevé dans la relation enseignants / enseignés,
- la définition des points forts et des points faibles de cet enseignement,
- la recherche des axes d'effort et des modes d'action les mieux adaptés pour une bonne intégration de l'esprit de Défense dans la formation citoyenne : contenu et formes ainsi que soutien des enseignants, pour répondre à leurs attentes et à leurs demandes.

3 L'enseignement de l'esprit de Défense dans les collèges, lycées et universités de Charente-Maritime.

3.1 Traitement du questionnaire enseignants

3.1.1 Composition du panel des répondants

L'ensemble des enseignants en charge de l'enseignement de Défense sur l'académie de POITIERS a été invité à répondre au questionnaire. Sur le panel ciblé de 990 enseignants sollicités, 384 ont accédé au questionnaire soit un peu plus du tiers, et 296 soit moins de 30% y ont répondu.

La grande majorité des répondants sont des enseignants d'Histoire Géographie (76.57% avec un décompte de 268), et on trouve au total 29 personnels de direction (chefs d'établissement).

Parmi les enseignants répondants, 65 sont référents ou relais Défense dans leur établissement, ce qui représente moins de 1/5 du panel, et 225 sont chargés de l'enseignement d'Education Civique.

3.1.2 Les référents Défense

Parmi les 65 référents, seuls 15 d'entre eux (23%) se sont vus plus ou moins définir leurs attributions de référent Défense.

Plus de 80% estiment que leurs collègues ne connaissent absolument pas ou de façon très insuffisante le poste de référent Défense et ses attributions. Cela se traduit par un taux d'à peine un référent sur deux qui se déclare être consulté par ses collègues, y compris ceux en charge de l'enseignement de Défense. Aucun ne déclare être sollicité souvent, 7 le sont fréquemment, 32 le sont parfois. Ces sollicitations se répartissent à part égale entre le suivi du programme lié au protocole Education Nationale / Défense, les besoins en documentation interne et externe, la recherche d'intervenants ainsi que la mise en relation (personne ressource).

Lorsqu'on demande à un référent Défense comment il conçoit son rôle, on obtient en majorité des intervenants qu'ils se sentent désignés mais sans réelle existence pratique, plutôt cantonnés dans un rôle de gestionnaire de ressource documentaire, voire de chargé de projet Défense de l'établissement ou créateur d'évènement (25%).

Moins de 5% d'entre eux s'estiment être en charge d'un « réseau Défense » pour l'établissement.

Le cas est cité d'un référent qui a découvert, sur la plaquette d'établissement, son nom en face de la fonction : il n'en n'avait pas entendu parler avant... pas plus qu'après !

3.1.2.1 Actions du référent Défense

La question ouverte sur l'action conduite qui a été la mieux accueillie n'a pas trouvé de réponse dans un tiers des cas.

Parmi la petite quarantaine d'actions citées, plus du tiers (une quinzaine) consiste en fait en forums des métiers ou « info-carrières », ce qui n'est qu'un lien diffus avec la réalité d'un enseignement de la Défense et de ses enjeux. Il convient de noter que 5 visites et 5 rallyes

citoyens sont plus ancrés dans cet esprit, et le millésime 14 a été prétexte à 4 commémorations de la Première guerre mondiale.

La participation aux cérémonies patriotiques est considérée parfois comme une action principale, mais il n'y est fait mention que 4 fois.

Seules 2 actions mentionnent une recherche de présentation des enjeux de la Défense.

3.1.2.2 Charge de l'activité des référents défense

Près de 60% de nos référents consacrent moins d'une heure par mois à cette fonction, et un peu plus de 15% entre 1 et 2 heures. Deux réponses se démarquent avec un temps supérieur à 5 heures.

3.1.2.3 Contrôle de l'activité des référents Défense

Moins de 20% des référents déclarent rendre compte de cette activité spécifique. Le contrôle hiérarchique évoqué est essentiellement celui du chef d'établissement (cité par plus du tiers des sondés), de l'IA IPR chargé du trinôme académique (10%), et dans une très faible part (2 fois) le DASEN.

Pour la moitié des intervenants, cette responsabilité ne fait l'objet d'aucun suivi hiérarchique.

3.1.3 La place de l'esprit de défense

3.1.3.1 Contexte général

A la question : « Pensez-vous devoir contribuer à la diffusion de l'esprit de défense auprès de vos élèves ? - Dites pourquoi », l'absence totale de réponse sur l'ensemble des consultés laisse perplexe.

Si le protocole de 2007 existant entre le ministère de la Défense et le ministère de l'Education Nationale n'est connu que dans 34.29% des réponses, 75% d'entre elles évoquent une approche du thème de la Défense dans le cadre des activités pédagogiques. Ceux qui ne le font pas sont majoritairement ceux pour qui cela ne rentre pas dans le cadre de leurs enseignements.

Les 2/3 des réponses exprimées montrent que la Défense et/ou l'esprit de défense sont abordés dans les classes pour lesquelles un enseignement est prévu (textes officiels), mais 26% évoquent un lien avec l'intérêt et la demande des élèves.



On observe une légère augmentation de la demande des élèves en regard des réponses de 2004 qui font apparaître que chez les enseignants déclarant enseigner la Défense, 8 sur 10 le faisaient dans les classes prévues par les textes : rares sont ceux qui déclaraient le faire dans toutes les classes, quel que soit le niveau et, plus rares encore, sur demande express des élèves.

3.1.3.2 Forme de l'enseignement de Défense

Le temps consacré par classe à l'enseignement de Défense est dans sa grande majorité inférieur à 4 heures par an (85%). Dans 30% des cas, le volume horaire est même inférieur à 2 heures par an par classe.

Ce volume est en baisse par rapport aux chiffres relevés par le CE2SD. Les enseignants déclaraient en 2003 aborder la Défense nationale dans leur cours, pour une très grande majorité, sur des volumes horaires inférieurs à cinq heures annuelles : 4 enseignants sur 10 déclarent passer moins de 2h par an sur le sujet et 5 sur 10 entre 2 et 4h.

Dès lors il semble difficile de considérer que la Défense est un sujet à part entière. Il convient toutefois de noter que les composantes de la Défense sont transdisciplinaires ce qui en dilue la lisibilité, et encore plus l'approche statistique.

Les cours structurés sont la forme pédagogique la plus usitée (52%) devant l'exposé (32.86%). Il est également fait appel à des intervenants du milieu « Défense » (17.43%) et, dans une moindre mesure, à l'organisation de visites (9.43%).

Il n'y a guère d'évolution sur la forme pédagogique la plus usitée, si ce n'est une légère augmentation des appels aux professionnels et aux visites, qui peut être liée à l'implantation des structures de la Défense.

En général (8 fois sur 10), il est indiqué de façon explicite aux élèves qu'il s'agit d'un enseignement qui concerne la Défense et/ou l'esprit de défense et, à la quasi unanimité, l'actualité internationale est une occasion pour les enseignants de parler de Défense avec les élèves.



Il semble que l'affichage de la matière « Défense » est meilleur aujourd'hui sans doute du fait de l'évolution des menaces et du contexte de conflits internationaux : 1/3 des enseignants interrogés il y a une dizaine d'années déclaraient ne pas préciser que l'enseignement qu'ils donnent concernait la Défense ou l'esprit de défense. Si cela peut s'expliquer par le fait que les notions de Défense et d'esprit de défense peuvent parfois paraître très en lien avec d'autres notions abordées dans les programmes, cela pose néanmoins une réelle difficulté quand cette absence d'affichage rend, pour l'élève, le sujet invisible, note-t-on dans les conclusions du CE2SD.

La manière d'aborder l'enseignement de l'esprit de défense est évoquée pour environ la moitié des sondés par le seul biais des programmes imposés, en s'appuyant de façon à peu près équilibrée sur l'Histoire (14%), le parcours citoyen (17%), l'actualité (14%) et une approche des enjeux de la Défense pour la Nation (8%).

La référence la plus invoquée reste le respect des programmes (19%) sans évoquer la méthode ou les moyens. Seuls 30% des sondés se sont appuyés sur le centenaire de la première guerre mondiale pour développer des activités pédagogiques liées à l'esprit de défense.

3.1.3.3 Les sources utilisées pour l'enseignement de la Défense et/ou de l'esprit de défense

Une bonne moitié de la ressource documentaire est puisée dans les manuels scolaires dont le contenu relatif à la Défense reste plutôt sibyllin, le recours à Internet lui faisant complément pour une large part. Le reste de la documentation vient pour l'essentiel du site du ministère de la Défense (31%), des magazines et journaux de presse (37%), les revues spécialisées dans la Défense n'étant utilisées qu'à hauteur de 7%.

La participation des élèves aux rallyes citoyens (6%) et la recherche documentaire sur des thématiques en lien avec la Défense (42%) sont les deux domaines d'implication directe des élèves, auxquels on peut ajouter à la marge les forums des métiers.

Près de la moitié des enseignants (~ 45%) fait appel à des intervenants extérieurs liés à la Défense et à des visites de sites mémoriaux ou de la Défense. Les 6% concernés par les rallyes citoyens soulignent la motivation des élèves, et le réel impact sur leur initiation à la Défense.

3.1.3.4 Difficultés rencontrées

La question sur la justification du choix des moyens mis en œuvre éclaire de façon intéressante l'esprit dans lequel est conduit cet enseignement (pour le tiers qui s'en est ouvert).

Entre autres réflexions, les suivantes reflètent la difficulté d'organiser cet enseignement au sein des académies, et traduit le malaise perçu par certains au sein de l'Education Nationale pour se situer par rapport aux attentes du Politique :



Je ne sacrifie pas aux commémorations sur commande officielle. Je suis présent, où que je me trouve, au monument aux morts les 11 novembre et 8 mai. J'étais le seul de mon lycée le 8 mai dernier. Nous ne sommes généralement qu'une petite poignée de collègues...

Je profite de ce questionnaire pour faire part de mon étonnement face aux contradictions officielles : d'un côté la réforme des programmes d'Histoire des collèges proclame une volonté d'en finir avec ce qui est qualifié de manière méprisante de « roman national » par les pédagogistes et de l'autre la multiplication des commémorations de l'histoire nationale. Or les décisions viennent des mêmes lieux de pouvoir. A quelques semaines de la retraite, je reste fidèle à « l'esprit républicain » transmis par les générations précédentes composées de militants radicaux-socialistes, communistes, démocrates-chrétiens et gaullistes, croyants, agnostiques et athées. La défense de la République ne relève pas du nationalisme, comme on peut le lire sous la plume de détracteurs du « roman national », mais de la défense de valeurs universelles et universalistes.



Il est important de montrer que cela ne relève pas que du cours d'Histoire, ni que des musées, mais que cela s'inscrit dans le quotidien, dans la pratique de la vie citoyenne.



Opportunités et liberté pédagogique de l'enseignant. Pourquoi devrais-je justifier mes choix??!!



Les visites, les intervenants extérieurs ... sont chronophages, il faut y ajouter l'éloignement géographique, le coût des transports.



Ainsi, après le manque de formation, le volume horaire que cet enseignement nécessiterait pour être conduit dans de bonnes conditions est la deuxième difficulté signalée. Nous avons là encore une constante:



En 2004, le CE2SD relevait que les enseignants, conscients de leur rôle, se déclarent également souvent en difficulté face à ce nouvel enseignement, soit parce que mal informés et mal formés, soit parce que le temps manque et que la charge d'enseignement, en particulier pour les enseignants d'Histoire-Géographie ou d'ECJS, ne permet pas de pleinement développer cette thématique de la Défense.

3.1.3.5 Commémorations

Les visites de sites mémoriaux, de musées militaires ou de la Résistance sont évoquées avec le double frein du temps et des frais encourus. Si l'engagement d'établissement ou d'une classe n'est jamais évoqué, plus de 55% des enseignants déclarent néanmoins encourager leurs élèves à participer aux cérémonies commémoratives (8 Mai, 11 Novembre, etc.)

3.1.3.6 Points d'entrée

Le trinôme académique et le contenu de la Journée de la Défense et de la Citoyenneté (JDC) sont respectivement connus de 40 et 62% des enseignants interrogés.

3.1.4 La formation à l'enseignement de la Défense et/ou de l'esprit de défense

3.1.4.1 Le niveau de formation

Si l'on tient compte des questionnaires non complétés ou des « sans réponse » (137), seuls 36% des enseignants interrogés estiment avoir suffisamment de connaissances pour aborder le thème de la Défense. Parmi eux il convient de souligner qu'aucun ne renvoie aux référents ou relais Défense dans le cadre de leur formation.

Près de 15% évoquent leur lien avec le milieu militaire (famille, service militaire ou réserviste), et trois sont auditeurs IHEDN.

Le rôle du trinôme académique est peu signalé ou jugé insuffisant.

Leur formation de base liée aux programmes est jugée pour beaucoup « suffisante en regard de ce qui est demandé ».

3.1.4.2 Connaissances des demandes du Ministère de l'Éducation Nationale concernant l'enseignement de la Défense et de l'esprit de défense en collège et lycée.

Moins d'un quart des enseignants se déclare plus ou moins conscient des attentes du ministère en la matière.

Les programmes et B.O. sont pratiquement les seules sources, bien que totalement implicites.



Les enseignants font donc de façon récurrente le constat d'un manque de formation et d'information sur les attentes en termes d'objectif de cet enseignement, puisque le bilan de 2003 affichait que 71% ne s'estimaient pas suffisamment formés, et 76% pas assez informés.

3.1.5 Le regard porté sur l'enseignement de la Défense par les praticiens

Il apparaît de façon constante que la majorité des répondants considère que la Défense est un sujet majeur lié à la formation des jeunes citoyens. La nuance est plus subtile dès qu'il s'agit d'aborder « l'esprit de défense » qui semble être évité par la plupart (4 mentions sur 160 réponses) esprit de défense dont il est ponctuellement relevé la connotation morale et « trop patriotique ».

La Défense et/ou l'esprit de défense est un enseignement que :

- 15 enseignants en tout et pour tout, souhaiteraient voir développé,
- 68 jugent important pour la formation des futurs citoyens,
- 36 considèrent comme une matière à part entière.

Sur la population de 990 invités à répondre au questionnaire et 295 réponses obtenues, ces chiffres affichent un net désintérêt pour le sujet.



Paradoxalement seuls 5,17% (contre 12%) des réponses exprimées estiment sans finalité cet enseignement ; près de 60% (contre 47) estiment qu'il s'agit là d'un enseignement important, et près de 13% souhaiteraient le voir développé (9% en 2003).

Malgré un contexte de plus en plus tendu en termes de menaces et de conflits, l'étude d'un jugement sur la place de la Défense dans le processus pédagogique montre un très fort désengagement des enseignants à se positionner sur le sujet : 280 enseignants ont répondu à la question en 2003 contre 116 en 2014.

La radicalisation islamique avec le contexte international des opérations de Daesh et la multiplication des attentats, notamment en France, rend, très certainement, encore plus mal aisé l'enseignement de la Défense dans notre société qui a laissé s'installer les communautarismes. La lutte contre l'Etat islamique ne favorise pas obligatoirement le développement du sentiment national et du patriotisme dans le milieu scolaire dont on a vu les difficultés des cadres lors des événements des 7 et 9 janvier 2015.

Dans ce contexte, le constat du manque de formation spécifique des enseignants, de leur incertitude sur les attentes du ministère en termes d'enseignement de Défense, et de la primauté donnée à la laïcité sur le sentiment national, fait aisément comprendre que les enseignants soient beaucoup moins enthousiastes à inscrire l'esprit de défense dans leur pratiques pédagogiques.

Le service militaire était un creuset apolitique et a-culturel qui permettait une réelle mixité sociale.

Les valeurs de fraternité, solidarité, engagement, confiance..., qui tissent l'esprit de corps, forgeaient, même à l'insu des conscrits, un sentiment d'appartenance à la communauté nationale d'une même classe d'âge.

Il y avait là matière à donner à chacun accès à une formation de base sur la Défense et une acculturation au milieu militaire (certes pour la plupart à l'échelon de simple exécutant), notamment aux enseignants dont bon nombre accédait aux rangs des officiers de réserve.

3.2 Traitement du questionnaire élèves

3.2.1 Composition d'un panel représentatif

Pour permettre une comparaison avec les résultats obtenus en 2003 et dégager une tendance d'évolutions, l'échantillonnage des élèves interrogés a pris en compte différents critères :

- 1/3 des élèves, témoins des acquis de fin de scolarité obligatoire sont en Seconde, les autres en Terminale,
- un juste équilibre entre catégories de lycées et de sections,
- une représentation entre centres urbains et zones rurales.

Le panel est d'un total de 2256 élèves dont 1473 Terminales et 783 Secondes.

Dans les faits, seuls environ la moitié des élèves du panel (1244) ont été invités à répondre dont 1116 réponses complètes ont été traitées dans la présente étude.

3.2.2 Typologie des élèves sondés

Les élèves répondants sont pour 758 d'entre eux en classe Terminale, 386 en Seconde.

Cette population mixte est relativement équilibrée : 605 garçons pour 539 filles.

Leur répartition selon les établissements reflète peu d'écart, la classe de Terminale générale regroupant 26.9% des garçons pour 26.3% de filles. Les pourcentages réciproques sont de 15.4 et 14.7% en filière technologique, 27.1 et 14.9% en Terminale Pro. Pour les classes de Seconde le rapport est de 24 et 28.3% en Seconde générale pour 6.6 et 5% de Secondes Pro.

3.2.3 Quelle conception de la Défense chez l'élève

Peu d'évolution quant à l'appréhension par les élèves de la finalité de la Défense :

On peut noter une sensibilité légèrement plus marquée des composantes « lutte contre le terrorisme » et « protection de la population » qui, avec la « lutte contre l'insécurité », restent les 3 pôles majeurs évoqués.

Selon vous, la défense nationale, c'est...	2015	2003
Lutte contre le terrorisme	94,8%	88%
Protéger la population contre une agression	93,5%	91%
Protéger la population contre l'insécurité	90%	80%
Protéger les ressources économiques et/ou industrielles]	60,8%	
Casques bleus à l'étranger]	52,7%	40,5%
Combattre les feux de forêts]	49,1%	26%
matières premières et de pétrole à la France	31,9%	12,5%

Au global l'ado reflète son besoin de sécurisation mais commence à être plus réceptif à la globalité de la Défense, le contexte économique mondial actuel suscitant chez lui un nouvel intérêt.



L'analyse faite en 2003 n'en est pas très éloignée, la vision, sans être illégitime, limite la défense nationale à un rôle de protection, en omettant les dimensions économiques, stratégiques voire environnementales de sa mission. C'est une défense de type militaire, ayant en charge une mission humanitaire sur un territoire proche, que semblent percevoir ces jeunes adultes.

Il convient de noter que l'actualité a sans doute fortement influencé les réponses, les élèves, mettant ainsi en évidence leurs préoccupations personnelles, leurs peurs ou les thèmes particulièrement saillants du moment : l'insécurité, le terrorisme - le traumatisme du 11 septembre, avec sa part de peurs collectives et individuelles et le sentiment de vulnérabilité qui l'a accompagné, reste très présent dans les entretiens - et la protection des populations. Sentiment de faiblesse, omniprésence de la question sécuritaire, peurs pour soi et pour les autres, peuvent être autant d'éléments d'explication du schéma de réponses à cette question.

3.2.4 L'enseignement de la Défense : un manque de visibilité

Moins de 40% déclarent avoir étudié la Défense et la Sécurité nationale au collège dont la moitié en classes de Quatrième ou de Troisième.

Les professeurs d'Histoire et Géographie sont dans la grande majorité chargés de cet enseignement (95%), les professeurs de français étant les seconds - bien plus modestement - impliqués.

Pour ce qui concerne les lycéens seuls 32.58% sont conscients d'avoir étudié la Défense, la répartition entre classes de Seconde à la Terminale étant équilibrée.

Il est intéressant de noter qu'ils se déclarent pour moitié très ou assez intéressés si on leur avait proposé un enseignement sur la Défense et la Sécurité nationale dès la classe de Sixième.



Cette situation est en légère amélioration (5 points) par rapport à l'enquête de 2003. .

3.2.4.1 Un enseignement encore très largement ignoré...

Seul 1/3 des élèves estime avoir reçu un enseignement de la Défense au collège, et 1/4 environ au lycée, pour ceux actuellement scolarisés dans ce type d'établissement. Ces chiffres, relativement faibles au regard de l'intégration de cet enseignement de Défense dans le parcours citoyen, peuvent s'expliquer.

N'étant pas une matière à part entière, cet enseignement s'intègre dans un programme plus général : il n'est pas évident, de ce fait, que les enseignants « l'affichent » explicitement. Ce qui peut le rendre relativement invisible aux élèves.

D'autre part, eu égard aux difficultés rencontrés par les élèves pour donner une définition précise de la Défense, il est fort à parier que des éléments de Défense effectivement enseignés ne soient pas perçus comme tels par les élèves. Enfin, la place accordée à l'enseignement de la Défense dans les manuels et dans le calendrier scolaire joue certainement dans le sens d'un effacement de cet enseignement au profit de sujets considérés comme plus importants ou plus fondamentaux.

3.2.4.2 Convergence et divergences enseignants / enseignés

La Journée Défense et Citoyenneté, source majeure de formation pour l'élève, arrive en tête des réponses (28,8%) à la question des sources les plus pertinentes pour apprendre la Défense et la Sécurité nationale. Arrivent ensuite l'écoute des actualités (24,9%), l'échange avec les professeurs (16,9%), avec des professionnels de la Défense (14,9%), loin devant l'échange avec les membres de la famille (8,7%) et avec des amis (3,1%).

Aussi surprenante qu'elle puisse paraître de prime abord, cette donnée est à mettre en parallèle avec le temps consacré par classe à l'enseignement de Défense : moins de 4 heures par an. Ainsi la JDC constitue en quelque sorte l'équivalent de deux années d'enseignement de la Défense, et a le mérite de faire concrètement découvrir la composante militaire de la défense.

Parmi les sondés, 62% ont effectué leur JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

Il convient de noter que seuls 14,5% estiment cette journée inutile même si 16% l'ont estimée utile bien que trop courte, et 24% trop longue.

En revanche les avis sont totalement inverses quant à la préparation reçue dans leur établissement scolaire puisque 52% n'ont jamais abordé le sujet et 36,5% se disent à peine informés, soit un total de plus de 85% d'impréparation à la JDC. Cependant, ils sont près de 90% à estimer très ou assez important d'en parler. Leurs attentes reposent pour les 2/3 d'entre

eux sur le besoin d'information sur les enjeux de la Défense et les conflits dans le monde, les métiers de la Défense n'intéressant que 15% d'entre eux.

Pour parler de Défense et de Sécurité nationale au collège et au lycée, les élèves privilégient les rencontres et visites du monde militaire (60%), alors que leurs professeurs ne consacrent guère que 27% à ce type d'activité pourtant très prisée, mais chronophage et demandant un certain investissement dans la préparation.

Il s'agit d'un concours "naturel" à solliciter auprès du relais défense.

3.2.4.3 Les sources utilisées pour l'information sur la Défense et/ou de l'esprit de défense

Pour rechercher des informations sur la Défense et la Sécurité nationale, les sources qu'ils privilégient sont bien entendu l'Internet et la télévision (respectivement 34,1 et 25,4%), ainsi que les revues spécialisées (22,7%)

Les manuels scolaires sont en désaffection avec moins de 4,5% des réponses des élèves alors que les enseignants y déclarent puiser une bonne moitié de leur ressource documentaire qui paraît donc plutôt maigre. L'étude et la réactualisation de leur contenu de Défense est sans doute à envisager

Le recours à l'Internet, source privilégiée des élèves, complète pour une large part la documentation du site du ministère de la Défense, et les revues spécialisées dans la Défense (38%) utilisées par les professeurs.

Pour les enseignants (36%) comme pour les élèves, la presse ou l'actualité est souvent prétexte à évoquer la Défense, plus par opportunité que délibérément, car les menaces ou la peur constitue le premier moteur de l'homme pour s'intéresser à sa sécurité et à sa défense.

3.2.4.4 Dialogue autour de la Défense

Les sphères d'échange sur la défense sont significatives du lien Education / Défense.

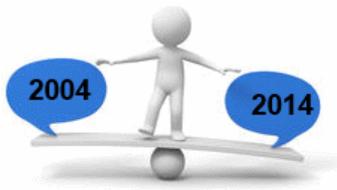
Les élèves n'abordent pour 78% que rarement ou jamais le sujet avec leurs professeurs pas plus qu'avec leurs amis (80%), et encore moins leurs camarades de classe (85%).

La cellule familiale est privilégiée, les échanges s'y faisant à hauteur de 40%, milieu également privilégié dans sa sphère sociale « sécuritaire ».

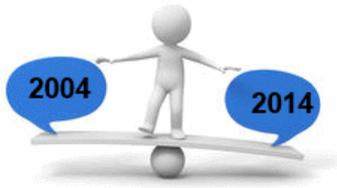
Cette absence de dialogue affichée cache, semble-t-il, plus une absence d'interlocuteur ad hoc plutôt qu'un réel désintérêt du sujet, d'autant que seuls 9% des élèves se sont déclarés pas du tout intéressés par les questions de Défense.



Cela ne préjuge pas que les élèves n'ont aucune attente en matière d'information ou d'enseignement sur la Défense, ce constat recoupe celui effectué en 2003.



Il faut tout d'abord souligner que l'image de jeunes adultes attendant essentiellement un enseignement de type purement technique est très largement battue en brèche par les résultats : seuls 17 % contre 5% aujourd'hui, admettent qu'ils attendent ce type de renseignement en priorité.



Bien plus que des informations sur leur sécurité (27 % contre 16% aujourd'hui), ils sont en quête de renseignements sur les métiers de la Défense (41 %, seulement 16% aujourd'hui), mais aussi d'informations sur les grands enjeux de la défense (45 % face aux 31% aujourd'hui) et les conflits dans le monde (~30% aujourd'hui).

La défense, comme le démontrent ces résultats, ne souffre donc pas d'une image qui la cantonnerait dans la seule attention aux intérêts personnels - qu'il s'agisse de la sécurité individuelle ou d'éventuelles informations permettant d'envisager, pourquoi pas, un avenir professionnel - mais rencontre, chez les jeunes scolarisés en collège et lycée, des interrogations plus générales.

On se trouve donc bien face à un déficit de formation pour 60% d'entre eux. Ceux-ci montrent une appétence à appréhender les problèmes de conflits et d'enjeux de la Défense dans une dimension plus globale que celle d'une leur approche géopolitique, mais ne trouvent pas les interlocuteurs pour pouvoir utilement échanger et s'informer. Ceci mérite une prise en compte d'autant qu'ils sont plus de 55% à se déclarer très ou assez intéressés par la question de la Défense.

Dans le même temps, un nombre identique d'enseignants en charge n'y voient que la satisfaction des programmes imposés.

La convergence des points de vue va exiger quelques efforts d'adaptation des enseignants.

3.2.4.5 Un réel intérêt pour la Défense dont la globalité leur échappe

Interrogés sur leurs centres d'intérêt, les élèves se montrent des plus motivés pour y répondre puisque l'on n'enregistre que 4% de non réponse.

Il s'avère que le besoin de sécurité est leur préoccupation première, les craintes relatives aux ressources naturelles et aux conflits mondiaux venant immédiatement après.

Le risque d'atteinte au territoire national n'est pas dans leurs priorités et surtout, la défense de nos intérêts économiques est reléguée au dernier rang, preuve qu'ils n'ont pas conscience de la globalité de la Défense.

Ce n'est pourtant pas suffisant pour autant à les motiver pour faire carrière dans les métiers de la défense et de la sécurité puisque près de 65% d'entre eux ne l'envisagent pas.

Parmi les 403 sur 1116 qui y songent, 239 opteraient pour une carrière militaire, 192 pour un métier de sécurité intérieure (gendarmerie, police, douanes ...), et 102 pour les pompiers.

3.2.4.6 Une générosité dans l'engagement volontaire

Hors contexte professionnel, nombreux sont ceux qui se disent prêts à un engagement personnel sur leur temps libre.

L'attrait pour l'humanitaire et les secours est très marqué chez ces volontaires, leurs choix portant à 27% chez les pompiers, 24% pour la Croix-Rouge, et 19% en gendarmerie.

Il en est de même pour leur intérêt à un engagement à l'international, plus de 60% le verraient au titre d'une ONG ou de la Croix-Rouge Internationale.

Cette dimension altruiste est tout à leur honneur, mais montre une concentration sur l'humanitaire au détriment de la sécurité ou la défense.

3.2.4.7 Cérémonies patriotiques

C'est la question qui a apporté le plus de non-réponse : près de 60%.

Rapporté aux réponses totales, un élève sur deux déclare avoir participé à des cérémonies patriotiques ou avoir été encouragé à y assister par des professeurs.

Sur la globalité, ils sont 15% à avoir assisté souvent aux cérémonies du 14 juillet, et près de 7% à celles du 11 novembre : la culture du Devoir de Mémoire n'est pas encore passée dans les mœurs de nos enseignants.

4 Conclusion

Dans un contexte international éminemment conflictuel dont les résonnances sont nationales, il apparaît que les valeurs de la république doivent être l'alpha et l'oméga de la réflexion, de l'opérationnalisation des actions engagées par les ministères concernés.

La définition des valeurs de la République autour du triptyque : « Indivisible », « Démocratique » et « Laïque », revient à l'autorité suprême.

La diffusion de ces valeurs échoie à chaque citoyen, aux premiers rangs desquels doivent se trouver les acteurs institutionnels. Leur exergue trouve son espace de réflexion, de concrétisation dans la notion d'esprit de défense.

La République doit être préservée tant dans ses caractéristiques endogènes que par une gestion efficace des paramètres exogènes qui peuvent polluer significativement sa dynamique.

A compter du déclenchement d'une alerte, d'une atteinte, il convient de réinitialiser les procédures de sensibilisation de la population aux caractères définis plus haut.

Investir sur les notions d'esprit de défense auprès de la jeunesse revient à s'assurer d'une capacité de résilience, réactivité dynamisante pour l'ensemble des générations par capillarité familiale et/ou sociale.

Un dispositif global doit être initié pour limiter l'impact d'actions menées par des agresseurs – idéologues, concepteurs, exécutants- même si des postures idéologiques existantes étaient et restent opposées à cette logique, empêchant ainsi d'atteindre une efficacité pleine et entière.

L'enjeu majeur de la démarche demeure la sensibilisation, la mobilisation de la jeunesse.

Beaucoup reste à faire pour que les objectifs assignés atteignent un niveau de plénitude qui fasse passer le sujet traité du stade de recherche d'amélioration à celui de routine.

L'esprit de défense demeure donc à expliquer, valoriser, diffuser.

Le ministère de la Défense s'appuie sur celui de l'Education Nationale pour développer l'esprit de Défense chez les élèves.

Les vecteurs sont aisés à identifier :

- Le public mobilisable = une génération pleine qui succède à une autre etc.
- Le recours à une construction intellectuelle par le truchement des programmes disciplinaires en particulier ceux d'Histoire Géographie.
- Des personnels formés à la transmission des savoirs.
- Une organisation susceptible de s'adresser à l'ensemble du public jeune dans la durée, compensant en cela la suspension du service national, lequel ne touchait que la population masculine.

Mais pourquoi une vision pessimiste demeure-t-elle ? Alors que :

- Les programmes scolaires abordent ces sujets ;
- Les ministères ont officialisé leurs relations et leurs volontés de coopération ;
- Les sessions IHEDN consacrent fréquemment des réflexions à ces sujets ;
- Les dispositifs de relation partenariale sont en place ;
- ...

Les causes résident sans doute dans de multiples facteurs décrits sans ordre de priorité :

- Une dynamique interministérielle dont l'écho jusqu'aux acteurs de terrain demeurent trop ténus ;
- Des acteurs qui se méconnaissent et dont les priorités à court et moyen terme ne sont que peu convergentes ;
- Un sujet éloigné des préoccupations quotidiennes de la population par éloignement géographique des zones réelles de conflit et par discontinuité mémorielle due aux ruptures intergénérationnelles.

La nécessité de s'inscrire dans une démarche réflexive de niveau sociétale donc ouverte d'esprit, alors que le temps du quotidien génère un tropisme égocentré.

La jeunesse est prête à s'investir, à comprendre. Il est cependant essentiel de lui apporter des clés de discernement, d'argumentation pour qu'elle puisse jouer son rôle d'acteur dynamique. Mais comment passer de la déclaration aux actes ?

5 Recommandations :

Pour développer l'esprit de défense chez les plus jeunes, le comité 17 propose la définition et la mise en œuvre d'actions tournées vers :

- L'Education Nationale
 - Reformuler les objectifs de l'enseignement de l'Histoire et de l'Instruction Civique en se référant à une définition de l'esprit de défense commune aux ministères de la Défense et de l'Education Nationale.
- Les référents Défense :
 - Structurer et animer le réseau des référents Défense,
 - Adapter la formation de ces enseignants,
 - Organiser le soutien des référents Défense des établissements et des départements
 - Activer des partenariats avec les Armées, la Gendarmerie et les Services de Sécurité (Police, Pompiers, etc.)
 - Animer des réseaux avec la réserve citoyenne et l'IHEDN
- L'enseignement de défense :
 - Adapter son contenu aux objectifs définis
 - L'intégrer dans la formation initiale au sein des ESPE
 - Mesurer les actions entreprises
 - Valoriser l'assimilation de l'enseignement par les élèves.
 - Valoriser les Classes Défense et les Cadets de la Défense ;
 - Coordonner des actions Education Nationale / JDC
 - Développer les rallyes citoyens
- Les groupes sociaux de jeunes hors Education Nationale
 - Les associations sportives,
 - Les mouvements de scoutisme
 - L'Université et les Grandes Ecoles
- Les correspondants Défense des communes
- La réserve citoyenne

ANNEXE 1 : EXTRAITS DU LIVRE BLANC SUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ 2013

Le maintien et le développement, chez nos concitoyens, de l'esprit de défense et de sécurité, manifestation d'une volonté collective assise sur la cohésion de la Nation, sont donc une priorité.

Les réservistes ont un rôle de premier plan à jouer à cet égard.

Les initiatives prises en ce domaine par les enseignants, grâce aux trinômes académiques, et par les élus, grâce aux correspondants de Défense, doivent également être mieux reconnues et valorisées.

Au-delà d'un éveil à l'esprit de défense au cours de la scolarité, son développement passe notamment par une action de sensibilisation au cours de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Tout en la recentrant sur sa vocation première de sensibilisation à l'esprit de défense, un certain nombre d'améliorations pourraient être apportées à ce rendez-vous.

Une plus grande efficacité sera recherchée par une adaptation du contenu de cette journée et son repositionnement dans le cadre du parcours citoyen.

Une participation plus active des ministères de l'Intérieur (policiers et pompiers) comme de l'Éducation Nationale doit également être envisagée, notamment dans le cadre de protocoles renouvelés avec le ministère de la Défense.

La pérennité et le renforcement du lien entre les forces armées et la société passent également par d'autres voies.

La Défense est, grâce à un riche patrimoine (monuments historiques, musées, archives, bibliothèques ...) qu'il convient de mettre en valeur, le deuxième acteur culturel de l'État. Ce patrimoine, ouvert au plus grand nombre, permet d'entretenir un lien fort entre les Français et leur défense.

De même, la politique de mémoire doit continuer d'évoluer pour moderniser l'image des commémorations nationales qui sont un relais important des valeurs de la République. La communication sur le sens du message porté par ces cérémonies devra être adaptée à la société actuelle.

Les notions de sacrifice, d'engagement et d'unité de la Nation devraient ainsi s'en trouver valorisées.

L'enseignement de défense doit, quant à lui, s'adresser aux générations qui n'ont pas effectué de service militaire.

Les centres et instituts de formation de la fonction publique et l'institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), y compris par l'intermédiaire de ses relais régionaux, doivent jouer un rôle moteur à cet égard. La réserve citoyenne pourrait également participer à cette mission.

ANNEXE 2 : RAPPEL SUR L'ÉTUDE DU C2SD DE 2004, EXTRAITS

Le point de départ de la démarche de 2003 du CE2SD était nécessairement constitué par l'examen de la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national et de ses textes d'application dans la mesure où le législateur a souhaité réaliser, formellement, une novation fondamentale : édicter, à la charge de l'Education Nationale, une obligation nouvelle.

L'Education Nationale : une position centrale pour l'enseignement de la Défense.

Le temps du service militaire puis du service national garantit une formation aux questions de Défense et plus largement une diffusion de l'esprit de défense, même s'il n'est pas universel.

Avec la suspension du service national, l'enseignement de la Défense risquait donc de tomber en déshérence. De manière significative, c'est une loi sur l'organisation militaire qui a investi l'Education de cette mission....

L'Education Nationale a donc une mission fortement renforcée dans son rôle d'éducatrice, notamment en ce qu'elle a au moins théoriquement, la capacité d'atteindre le monde écolier dans toute sa diversité, c'est-à-dire la Nation de demain.

.....

Conscient de l'impact potentiel et prévisible de l'école pour façonner l'esprit de la jeunesse, le législateur a fait de l'enseignement de la défense, le corollaire obligatoire de la réforme du service national.

Une obligation.

L'idée d'un enseignement obligatoire est affirmée avec force au premier alinéa de l'article L.114.1 du code du service national, concernant les "*principes et l'organisation de la défense nationale et la défense européenne*". Le ministre de l'Education; *Cette loi (du 28 octobre 1997 portant réforme du service national) donne à l'Education Nationale des responsabilités très importantes dans le domaine de l'éducation à la défense*".

Puis, pour le ministre toujours, les enseignants ayant à "*assumer cette nouvelle mission, conformément aux termes de la loi*", il faut pouvoir les y aider selon la technique bien connue de la note de service ou de la circulaire qui exposera ainsi la doctrine officielle de l'administration.

La loi impose cet enseignement et nul ne peut s'y dérober, sauf à commettre vraisemblablement une faute de service d'après le message du ministre.

Dans un registre différent (liberté de pensée politique, liberté de croyance religieuse...), le Conseil d'Etat a déjà tranché la question des contradictions auxquelles pouvaient être soumis les enseignants et sa jurisprudence est claire : le devoir de réserve impose aux enseignants qu'ils fassent taire leurs convictions personnelles dans le cadre de leur mission pédagogique.

... les bulletins officiels insistent sur la "*liberté pédagogique des professeurs*" (B.O. n°5, 5 Août 1999, Hors série, Volume1 relatif au programme des lycées, p.5) et sur le fait que "*les documents d'accompagnement suggèrent sans les imposer, des exemples pour leur mise en œuvre*".

La note de service de Bernard Toulemonde (note n° 98-159 du 30-7- 1998, B.O. n°8, 6 Août 1998, Hors série, p. 6) est limpide quant à cette obligation : « ... (la) réforme du service national comporte différents aspects que l'Education Nationale doit prendre en charge... ».

On sait qu'en " langage juridique ", le présent de l'indicatif suffit à créer une obligation, or ici, le directeur de l'enseignement scolaire emploie, on pourrait dire de surcroît, le verbe *devoir*.

Par ailleurs, il insiste sur l'idée d'obligation en reprenant plusieurs fois le terme (2^{ème} paragraphe, 5^{ème} paragraphe, premier mot du document pédagogique... in B.O. n° 8, 6 Août 1998, Hors série p. 6 et 8). Le ministre de l'Education Nationale, comme le directeur de l'Enseignement scolaire souhaitent que les " professeurs comprennent l'importance primordiale que revêtent la connaissance et la compréhension par les élèves des établissements secondaires, des questions de défense nationale et européenne " (dernier paragraphe en forme de conclusion du ministre (B.O. n°8, 6 Août 1998, Hors série, p.5) ou encore que " les professeurs se sentent concernés par l'obligation nouvelle faite à l'éducation

Une obligation pesant sur " tous les professeurs "

(Claude Allègre, préface du B.O. n°8, 6 Août 1998, Hors série, p.5).

Il est donc demandé aux enseignants d'afficher cette dimension défense : cet effort d'affichage rejaillissant alors nécessairement dans la conscience des enseignés.

Mais outre l'Histoire- Géographie et l'Education Civique, c'est aussi " la contribution de toutes les disciplines à l'étude de la Défense " qui est soulignée par B. Toulemonde. " D'autres disciplines d'enseignement ... doivent être sollicitées pour susciter une réflexion des élèves sur la défense nationale. Comme pour d'autres aspects de l'éducation à la citoyenneté une prise en charge collective s'impose naturellement afin de " sensibiliser la jeunesse à son devoir de défense " comme le demande la loi (B.O. n°8, 6 Août 1998, Hors série, p. 11).

La défense est en somme partout et ce constat fait pour l'Education Nationale dans la diversité de ces enseignements correspond bien au concept de globalité qui caractérise la notion de Défense selon l'ordonnance de 1959. b. Les aléas tenant aux enseignés et aux enseignants. Le système imaginé par les pouvoirs publics suppose une assez bonne prédisposition d'esprit de la part de tous les participants.

On peut s'interroger néanmoins sur le cas des élèves en échec scolaire ou réfractaires à l'idée de devoir fournir un effort en classe quand bien même le support pédagogique peut paraître attrayant. En effet, on sait que les modalités de l'enseignement de l'ECJS ne sont pas forcément classiques, et laissent une certaine marge de manœuvre aux enseignants chargés de les mettre en œuvre. Il y a donc une possibilité, mais qui ne reste que purement théorique, de les voir considérées comme attractives par certains élèves.

Mais il faut aussi percevoir que le message reste diffusé, fondamentalement, par le biais de l'Ecole, Institution qui a pu faire d'ores et déjà l'objet de rejet. Il ne faut pas non plus oublier que la situation de certains collèges est particulièrement difficile et que, concrètement, l'obligation d'enseigner l'ECJS laisse perplexe même si l'Education à la Citoyenneté est sans doute une des grandes missions à réaliser de manière prioritaire dans ce type d'établissement. Par ailleurs, certains élèves peuvent quitter l'école à 16 ans sans accéder au lycée : de ce fait, ils n'auront sans doute pas reçu d'éducation à la Citoyenneté et seulement de manière très fragmentaire à la Défense.

Au contraire, le service militaire avant la réforme de 1997 avait la capacité d'atteindre cette partie de la population et ce dès la majorité.

On peut s'interroger également sur l'intégration par les enseignants de leur obligation d'enseigner d'abord des notions sur la défense nationale et européenne, puis en 1999 l'ECJS. Le passage à l'ECJS est judicieux dans la mesure où le contenu est peut être moins conflictuel pour les enseignants ou du moins pour certaines générations d'enseignants que celui de l'enseignement de la défense. Eduquer à la citoyenneté tel que le propose le directeur de l'enseignement scolaire, (*“ contribuer, à terme, à l'épanouissement d'un citoyen adulte, libre autonome, exerçant sa raison critique dans une cité à laquelle il participe activement ”*), est une noble mission à laquelle tout enseignant ne peut qu'adhérer. Mais le volume horaire est faible.....

Une place trop inconsistante pour la Défense dans les programmes de l'Education Nationale.

Les textes montrent que les pouvoirs publics ont voulu créer une nouvelle matière d'enseignement, sans véritablement aller au bout de leur démarche. La pertinence de cette innovation est alors affaiblie par ses propres créateurs. L'inconvénient majeur que l'on peut relever dans le système mis en place est qu'il est difficile pour la jeunesse de percevoir les concepts forts de la défense nationale

A. La difficile émergence d'une matière d'enseignement.

En effet, il y a d'un côté l'affirmation d'un enseignement nouveau, l'ECJS et d'un autre, la négation d'une discipline nouvelle.

Avec l'ECJS, «enseignement nouveau », il y a une meilleure identification.

Néanmoins cet enseignement nouveau est dans sa conception même, du moins nous semble-t-il, assez délicat à percevoir. N'oublions pas qu'il ne s'agit que d'un agrégat de plusieurs matières et l'unité n'est réalisée qu'assez maladroitement par ce nouvel acronyme, ECJS.

Certes sur le fond, c'est la notion de citoyenneté qui relie ces différents composants : mais l'élève peut-il avoir conscience que cet enseignement nouveau est un succédané du service militaire obligatoire que ses aînés ont pu faire, question du service qui peut encore animer des discussions familiales ou amicales quel que soit le sens de la discussion.

En somme la question qui se pose à la lecture du texte annonçant l'arrivée de l'ECJS, est bien qu'est devenue la défense dans ce regroupement ?

Au final, on relèvera un discours du ministère de l'Education Nationale assez contradictoire, puisque tout en présentant l'ECJS comme un enseignement nouveau, il s'attarde sur l'idée que l'ECJS n'est pas pour autant une discipline.

En définitive, c'est ainsi la Défense qui est en pratique marginalisée si tant est que l'ECJS soit le vecteur idoine pour transmettre un enseignement de défense et diffuser l'esprit de défense chez les élèves.

B. La difficile formation d'un esprit de défense par l'Education Nationale.

Pour que l'Etat puisse véritablement favoriser l'émergence d'un esprit de défense au sein de sa jeunesse, encore faut-il qu'il aide véritablement l'Education Nationale dans sa mission.

Créer une obligation, voire aspirer à un certain idéal, sans en donner les moyens, laisse sceptique sur la faisabilité de ladite mission ; car l'analyse des différents bulletins officiels, nous conduit à constater que l'obligation faite à l'école d'éduquer à la Défense ne peut être assurée de façon homogène : la formation d'un jeune esprit aux concepts de la défense nationale et européenne reste trop dépendant de facteurs propres à l'élève (le milieu socio- professionnel de ses parents, son lieu de résidence, ses propres convictions, sa culture cinématographique, livresque...).

a. Des moyens trop faibles.

En dehors de tout procès d'intention, il apparaît possible de relever un certain nombre d'indices confirmant les faibles moyens accordés à l'enseignement de la Défense.

Ainsi, le nombre d'heures accordé à cet enseignement est largement insuffisant pour une éducation à la Défense et pour renforcer le lien armée- Nation Le ministère " recommande très fortement ", ce sont les termes mêmes employés, de regrouper les heures en séquences mensuelles de deux heures (voir notamment le Bulletin officiel du 14 juin 2001 relatif au cycle terminales générales), soit au total huit séquences mensuelles de deux heures. Seize heures de cet enseignement aussi éclectique nous paraissent trop faibles, même si celles-ci doivent se comprendre dans la durée (5ème, 3ème, puis seconde, première et terminale). Par ailleurs, il est étonnant que la période du collège soit sous exploitée. Si l'Etat souhaite diffuser un esprit de défense, pourquoi ne pas commencer dès la 6ème ? Par le passé, nos " anciens " copiaient sur leurs cahiers d'école des proverbes ou des morales. Or, le directeur de l'Enseignement scolaire affirme explicitement, que par l'ECJS, on contribue à la constitution d'une morale civique. Les prémices d'une morale civique (par exemple, le respect de l'autre, de l'autorité...) ne peuvent-elles être acquises dès les classes primaires ?

Le faible volume horaire représente une charge de travail mal distribuée au sein des équipes pédagogiques. L'obligation d'enseigner l'ECJS est du ressort des professeurs d'Histoire-Géographie et d'Education Civique, qui ont aussi un programme imposant à faire assimiler dans leurs matières de compétences premières. Ils se trouvent ainsi dans une situation qui peut s'avérer inconfortable dans la mesure où ils doivent consacrer du temps afin de privilégier la réflexion dans le cadre de l'ECJS mais également diffuser un savoir plus classique en histoire géographie, savoir dont le contenu est particulièrement riche.

La création d'une nouvelle rubrique dans le carnet scolaire peut jouer en défaveur de la constitution d'un esprit de défense, car le poids de la matière est loin d'être décisif, notamment en termes de coefficient par rapport aux autres matières plus traditionnellement valorisées (Mathématiques, Physiques, Chimie pour ceux qui s'apprêtent aux préparations aux Ecoles d'ingénieur, Langues, Français, Philosophie pour les littéraires ...).

Enfin, la défense est trop absente de l'ECJS ou du moins trop diluée. En ce sens, le ministère de l'Education Nationale n'a pas donné à ses serviteurs les moyens de jouer leur rôle. La fonction exécutive du ministère par rapport à l'obligation législative nous paraît trahir quelque peu les intentions du législateur. On ne peut donc reprocher à l'Education Nationale l'échec de l'éducation à la Défense.

b. Un échec de l'éducation à la Défense ?

L'Education Nationale parvient-elle réellement à assurer l'obligation d'éducation à la Défense, telle que signifiée par le législateur en 1997 ? On peut en douter. Il était en effet difficile de parvenir à ce résultat sans que les autorités de tutelle de l'Education Nationale ne définissent et ne clarifient les concepts majeurs de la défense nationale et européenne.

De même eut-il été nécessaire de préciser le message que les enseignants pouvaient transmettre sur le plan de la Défense.

Dans quels buts et pour quels résultats ?

La solution choisie obéit certes à des considérations à la fois logiques et louables mais l'on peut se demander si la survalorisation dans une optique démocratique et libérale du concept de citoyenneté n'a pas contribué paradoxalement à marginaliser l'éducation à la Défense proprement dite.

Si la citoyenneté est partout, elle finit par être nulle part, et avec elle, la Défense et l'esprit de défense.

L'esprit de défense est certes une composante essentielle de l'esprit civique, il s'en distingue néanmoins. L'éducation à la Défense doit donc mettre en évidence les concepts, les structures et les pratiques qui lui sont propres. Faute d'une lisibilité suffisante, le hasard trouve une place déterminante dans un système dont on peut penser qu'il cherchait à en diminuer l'impact ; l'éducation à la défense va dépendre de la motivation ou non des enseignants pour ces questions, du milieu familial de l'élève, d'un bassin d'emploi militaire... A partir d'une obligation aussi clairement affichée que celle qui résulte de la loi de 1997, d'autres solutions sont sans doute possibles.

ANNEXE 3 : L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

C'est tout d'abord l'enseignement d'un ensemble de valeurs historiques, morales, républicaines et patriotiques : défendues par les armées qui, aux cours des siècles, ont forgé la Nation d'aujourd'hui par leur service, leur dévouement et leur loyauté aux pouvoirs légitimes qui se sont succédé dans notre Histoire.

Dans une approche plus moderne ces valeurs perdurent par tradition dans l'engagement des combattants de la conscription ou d'active, de nos armées, de tous temps au service du politique. Aujourd'hui, nos militaires sont présents sur de nombreux théâtres d'opérations extérieures : défense des libertés, de nos intérêts vitaux, engagements aux secours de nos ressortissants ou pour l'aide humanitaire...

Cet enseignement s'inscrit donc dans le parcours citoyen à travers :

des composantes propres au monde militaire mais qui ne doit surtout pas lui rester exclusif :

- Connaissances de la défense (organisation,... histoire militaire),
- Informations sur la notion de risques et menaces (informatique, intelligence économique, gestion de crise, enjeux nationaux et internationaux, résilience...),
- Formation morale (éthique, sens du devoir, respect, goût de l'effort, sens des responsabilités, conscience professionnelle....)

et des valeurs défendues par le monde combattant (abnégation, fraternité, solidarité, engagement, confiance..), qui tissent l'esprit de corps, le sentiment d'appartenance à la communauté :

- apprentissage aux attitudes : règles de vie en collectivité, comportement, self-control, hygiène de vie,
- appréhension des facteurs de décisions dans l'analyse et la gestion de crise

A. De la Défense à l'esprit de Défense : le chemin de la résilience

La difficulté que l'on peut déceler auprès des élèves, comme de leurs enseignants du reste, à définir la notion de Défense est encore plus forte dès lors que l'on s'attaque à définir le concept "d'esprit de défense".

Avec les protocoles successifs depuis 1997 on tente de le connecter à la citoyenneté. Pour autant cette dernière reste apparentée aux valeurs, ou plutôt à NOS valeurs républicaines fondamentales de Liberté Égalité Fraternité, aux vertus et droits civiques, vote du citoyen, respect de la Loi.

Cependant on trouve rarement la citoyenneté adossée aux termes de Défense et encore moins de Patriotisme, même si l'on trouve de temps à autre celui de résilience... dont le contenu est pour beaucoup abscons.

Aujourd'hui, la situation est beaucoup plus complexe que l'ancien équilibre mondial fondé sur les rapports de force entre les grandes puissances qui donnait une prééminence forte à la composante militaire de la Défense. Réseaux financiers, terrorisme, mafias, résurgences des

nationalismes, conflits larvés sous-tendus par les extrémismes à inflexion plus ou moins religieuse... ont affaibli le pouvoir des Nations, même des institutions supranationales.

La notion de citoyenneté est devenue un abstract à la mode invoquant des notions très abstraites intellectualisées "hors sol", politiquement correctes où les termes sont volontairement dépossédés de leurs attributs majeurs.

Ainsi dans les textes la « République » a perdu son attribut de « Française » qui fait sens en la rattachant à notre constitution : les valeurs de la République ? Universelles ? Celles de la République Populaire de Chine sont elles à ce point les mêmes que celles de la République islamique d'Iran ou de la République Fédérale Allemande ?

Leur capacité de résilience repose-t-elle sur l'enseignement d'un esprit de défense s'appuyant sur une éducation aux mêmes valeurs et DE même valeur ? Surtout que recouvre-t-il ?

L'absence de définition de l'esprit de défense nous conduit à en rechercher les composantes.

Il y est fait appel pour l'essentiel au développement des qualités :

- morales : éducation aux valeurs à défendre, et aux notions de droits et de devoirs sans omettre de les mettre en perspective avec le patriotisme,
- intellectuelles : développement de l'esprit critique et d'analyse des risques et menaces et des enjeux de la Défense qui en découlent,
- physiques : goût de l'effort et du maintien de la condition physique en lien avec la force de résilience indispensable pour une tranche de la population qui se voit immanquablement chargée d'assurer la protection et la sécurité du peuple et du Territoire.

L'esprit de défense constitue le ressort de la population mue par la volonté et l'engagement de chacun sur lequel les Institutions peuvent s'appuyer pour que la Nation ne subisse pas les attaques ou agressions contre sa population, ses intérêts ou son territoire. C'est la qualité de la volonté de son peuple d'atteindre cet objectif d'intégrité et de sécurité de la Patrie, avec l'acceptation des sacrifices qui en résultent, qui définit le degré d'esprit de défense atteint par la Nation.

Cet esprit induit sa traduction par le pouvoir législatif pour donner à la Défense son cadre légal et budgétaire autant qu'il en permet la mise en œuvre par l'exécutif en termes de définition des priorités, des missions et du cadre de la conduite opérationnelle des forces armées et de sécurité, ces pouvoirs ne pouvant décider qu'au regard du degré d'acceptation de sa population.

B. A la formation à l'esprit de défense

L'abord de l'enseignement de Défense ne peut donc s'appuyer seulement sur des matières magistrales et de l'Instruction Civique mais peut et doit s'exercer également sur l'éducation physique, vecteur important à travers la formation morale véhiculée par le sport, notamment collectif.

Son importance a été mise en exergue à travers les épisodes sanglants des 7 et 9 janvier 2015, plus récemment celui du 26 juin à Saint Quentin Falavier, et les nécessaires interventions des Armées en Afghanistan ou au Mali et plus récemment en Syrie.

Il convient en conséquence que l'enseignement de l'esprit de défense fasse l'objet d'une véritable reconnaissance, à commencer par et pour les enseignants afin de leur permettre d'intégrer cette composante dans le parcours citoyen et dans la formation morale et civique des élèves.

La pose du périmètre précis du champ de cet enseignement apparaît nécessaire du fait de la largeur du spectre, depuis la violence scolaire jusqu'aux menaces terroristes ou aux catastrophes naturelles en passant par les enjeux de la Défense et l'engagement des Forces à l'International.

La formation semble ainsi devoir impliquer pour les enseignants, de moins en moins nombreux à avoir connu le service militaire, l'acquisition des connaissances de base des éléments constitutifs de la défense et de la réalité militaire comme des aptitudes à prendre en charge la prévention et la sécurité, ainsi que la formation des jeunes citoyens. Pour les cadres, le développement des aptitudes à la mise en œuvre de plans de défense et à la gestion des crises de toute nature entrent également dans le champ de leurs responsabilités.

ANNEXE 4 : LES RELATIONS ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE, LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET L'IHEDN

Au niveau national, le développement de l'esprit et la culture de Défense s'est traduit par des accords successifs, sous la forme de protocoles, entre les ministères de l'Education Nationale et de la Défense, auxquels l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale fut rapidement associé.

Un premier protocole, signé le 23 septembre 1982, après avoir rappelé le lien indissociable entre la sécurité du pays et la formation des citoyens, a souligné que : « l'accomplissement de la mission d'éducation et de la mission de défense ne peut résulter de la seule activité d'enseignement ou de la seule instruction militaire », et a rapidement conclu à la nécessité d'associer un troisième acteur susceptible de concourir au développement de l'esprit de défense. Cette réflexion s'est concrétisée par la création, le 10 septembre 1987, des Trinômes associant les deux ministères concernés et l'IHEDN, en vue de transmettre que :

- l'esprit de défense est inséparable de l'éducation civique,
- la Défense, globale et permanente, concerne tous les secteurs d'activités du pays et tous les citoyens.

Pour des raisons pratiques d'efficacité, la mise en œuvre de la mission fut décentralisée au niveau des académies, sous la responsabilité du recteur, de l'autorité militaire territoriale et du président de l'association régionale de l'IHEDN, chacun désignant un correspondant pour constituer le « Trinôme académique régional » qui conduit les actions de formation.

Ce protocole initial fut aménagé à deux reprises :

- en 1989, afin de préciser les deux types de formation retenus pour le Trinôme académique :
 - Une formation initiale, au profit des futurs professeurs,
 - Une formation de perfectionnement ouverte à un plus large public.
- en 1995, afin d'améliorer le fonctionnement des structures d'appui, notamment par la création de la commission nationale Education Nationale - Défense, « chargée d'orienter les actions à conduire et de rendre compte des résultats obtenus aux deux ministres concernés ».

Le protocole de 2007, le dernier en date, tient compte de la suspension du service militaire et, par voie de conséquence, de l'instauration du parcours de citoyenneté. Il redéfinit les actions communes des deux ministères pour : « favoriser la formation, l'insertion sociale et l'engagement dans la vie de la nation de tout jeune Français en sa qualité de citoyen », à travers trois objectifs majeurs :

- donner à l'enseignement de défense sa juste place dans la formation des futurs citoyens,
- contribuer à l'emploi des jeunes et à l'égalité des chances,
- créer un dispositif de suivi et d'évolution complet et cohérent.

Ce protocole fut prolongé par une convention-cadre, signée le 23 juillet 2004, entre les deux ministères concernés et l'IHEDN d'une part, et l'union des associations d'auditeurs de l'IHEDN d'autre part, afin de soutenir et encourager l'engagement bénévole de ces dernières au sein des Trinômes académiques et leur assurer un soutien financier. A cet effet, il est institué une « commission pour la promotion de l'esprit de défense » (CPE), chargée de définir les orientations générales, préciser le cadre d'action, examiner la qualité des projets, fixer les critères d'attribution des subventions, émettre un avis sur les subventions à attribuer, et évaluer le bilan des actions conduites.

Il découle de cette convention que la priorité est donnée aux actions régionales par le biais des Trinômes académiques régionaux chargés de les conduire sous l'autorité et le contrôle de la « CPE défense ». Il est donc quasiment impossible d'obtenir le bilan total des actions entreprises, au niveau national. La seule estimation connue fait état d'environ 150 opérations annuelles, regroupant approximativement 450 conférences et 100 visites s'adressant à 7000 enseignants ou personnels de l'Education Nationale.

A noter, qu'une intervention du Contrôleur Général des Armées, Jean-Paul Bodin, lors de la réunion nationale des Trinômes académiques, le 21 mars 2007, précise qu'au cours des deux premières années de fonctionnement de la CPE, sur les 278 projets présentés par l'Union-IHEDN et nécessitant une subvention, la CPE a validé 151 activités, soit 54% qui ont pu bénéficier d'une aide du ministère de la Défense Nationale, pour un montant de 117 000 €.

ANNEXE 5 : « L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DANS LE SECONDAIRE PROMeut-IL L'ESPRIT DE DÉFENSE ? »

200° session en région Bordeaux – Pau, comité 2, extrait

La définition de « l'esprit de défense » ne s'impose pas d'elle-même. Elle peut s'approcher de celle du Livre blanc de la Défense 2013 : « *Il est la manifestation d'une volonté collective assise sur la cohésion de la Nation et une vision partagée de son destin.* »

Pour les Français, ce que la Nation doit d'abord défendre, c'est un cadre politique : une République indivisible, démocratique, laïque et sociale. La République française l'exprime par son triptyque « Liberté, Egalité et Fraternité ». Ces valeurs sont le fruit de luttes et de conquêtes progressives contre l'arbitraire du Prince.

Ainsi, l'Histoire, la littérature et la culture héritée du Siècle des Lumières constituent les fondements de la Nation sur un territoire enfin unifié.

Ces valeurs semblent actuellement remises en question par une petite fraction de la communauté française. En effet, la pluralité des menaces - les contraintes économiques et sociétales, la panne de l'ascenseur social, les attaques contre la liberté d'expression ou le sentiment d'exclusion éprouvé par certains - tendent insidieusement à déstabiliser le pacte républicain.

Pourtant, chaque fois que la France est « portée haut » par un évènement de nature politique, économique ou sportif, le pays se réunit pour célébrer ses valeurs nationales.

Ainsi son Histoire ne serait-elle pas le ciment d'un sens commun ? Son enseignement ne devrait-il pas relever le défi de susciter chez les jeunes générations une fierté pour vivre dans le pays qui a donné au monde la déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?

L'enseignement de l'histoire dans le second degré promeut-il l'esprit de défense ?

Notre recherche s'est d'abord établie à partir d'axes qui se sont déployés sur l'Histoire telle qu'elle s'est inscrite dans la culture de l'Homme et notamment dans l'enseignement qui en est fait. Nous avons cherché à mesurer ensuite la qualité des effets produits par cet enseignement chez les élèves.

L'Histoire qui se voudrait la plus objective possible rencontre, depuis Thucydide, cette difficulté majeure des interprétations multiples du fait historique. L'enseignement, qui initie les générations aux faits passés, partage pareille problématique en matière d'objectivité et ce, à plusieurs niveaux : tout d'abord à finalité essentiellement morale, sa doctrine a progressé vers « *l'éclosion du patriotisme et d'un sentiment d'identité nationale* ». Basé auparavant sur la mémorisation, cet enseignement a souhaité évoluer vers la mise en jeu de compétences analytiques. Dans ce même temps, les menaces classiques s'estompant, la nécessité d'une défense à entretenir semble s'être délitée. Soulignant ce sens nouveau, la suspension du service militaire actif a cependant redonné à l'enseignement secondaire, en Août 1998, la légitimité de sensibiliser à l'« esprit de défense ». Mais le positionnement professionnel de la majorité des enseignants, formés dans les années post 68, semble avoir lissé l'effet escompté, surtout en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire. Si l'éducation civique permet d'évoquer cet aspect, l'implicite des programmes d'histoire, lui, ne permet pas assez de développer cet « esprit de défense » qui reste obscur pour la majorité des élèves. Notre enquête auprès de jeunes de troisième ou de jeunes reçus en JDC. le démontre. Cette difficulté à développer cet esprit par

l'enseignement de l'histoire semble due au manque d'articulations entre analyse des faits passés et projection vers une actualité qui, elle, remet en jeu aujourd'hui, cette nécessité.

Le terme de notre recherche nous amène donc à demander à ce que l'esprit de défense soit mieux défini dans le cadre des textes et missions des enseignants de l'Education Nationale pour être mis en évidence et davantage diffusé à travers la nouvelle éducation morale et civique.

Concernant l'enseignement de l'histoire, il s'agirait de mieux articuler l'analyse des faits passés avec l'actualité, tout en veillant à préserver la liberté pédagogique de l'enseignant. La précision de ces missions d'enseignement ne pourra se faire qu'au travers d'une formation initiale réintroduite et d'une formation continue tout au long de la carrière, ces missions devant aussi être régulièrement évaluées vis-à-vis de cet objectif précis qu'est « l'esprit de défense ». Il faudrait également que les enseignants ainsi mobilisés puissent prendre appui sur des intervenants qualifiés dans les différents domaines de la défense et de la sécurité globale.

Pour ce qui concerne les élèves, durant le temps de l'obligation scolaire (c'est-à-dire dès le primaire et tout au long du collège, sachant que l'après troisième ne sert qu'à renforcer les compétences et connaissances et ne touche qu'une population plus réduite), il conviendrait d'étendre les projets à même de les impliquer dans une telle réflexion. Une nécessaire collaboration interministérielle serait mobilisée pour donner à chaque école ou établissement les moyens de conduire pareille politique. Le rôle du D.M.D. et des différents relais défense serait, sur ce chantier, de la première importance. A ce partenariat militaire, il conviendrait d'ajouter tous les acteurs de la sécurité civile. Toutes ces actions seraient naturellement pilotées par le C.E.S.C., dans le cadre du parcours de citoyenneté réaffirmé. Le concours des parents serait, lui aussi, sollicité.

La place du numérique et des médias devrait être considérée fortement par les institutions car ceux-ci sont porteurs d'informations et de valeurs auprès des jeunes élèves, qui y adhèrent facilement.

Enfin, une mobilisation accrue autour des valeurs et des symboles de la République paraît souhaitable pour renforcer une forte adhésion à l'idée de Nation. Ainsi au-delà du drapeau français et du triptyque républicain déjà présent dans toutes les écoles et établissements, de nouveaux rituels pourraient être soit remis à jour, soit inventés.

ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRES ENSEIGNANTS

voir document joint

ANNEXE 7 : QUESTIONNAIRES ÉLÈVES

Voir document joint

NOTES ET RENVOIS

[1] Extrait de la Note de service n° 98-159 du 30-7-1998 adressée par le ministre aux recteurs d'académie, aux directrices et directeurs des services départementaux de l'Education Nationale, aux chefs d'établissement, à leurs professeurs.

« .. l'obligation faite par la loi d'assurer à tous les jeunes Français, dans la limite de la scolarité obligatoire, une formation aux principes et à l'organisation de la défense nationale et européenne sera prise en charge par les enseignements d'éducation civique et d'histoire-géographie. C'est principalement aux professeurs d'histoire-géographie qu'incombe la tâche la plus importante. Ce n'est pas réellement une nouveauté pour eux ; ils devront toutefois y apporter un soin particulier pour que leurs élèves prennent conscience des enjeux de la défense nationale ainsi que de son fonctionnement, au-delà même d'un apprentissage strictement scolaire.

Le programme en vigueur comporte "l'esprit de défense garant de la paix". C'est dans le même esprit que le programme d'éducation civique, applicable en troisième à compter de la rentrée de septembre 1999, comportera un paragraphe spécifique intitulé "La défense et la paix". »

[2] Les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne ainsi que l'organisation générale de la réserve font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre de l'enseignement de l'esprit de défense et des programmes de tous les établissements d'enseignement du second degré. Code de l'éducation (version consolidée du 1er septembre 2015 - article L312-12).

[3] Préface François Hollande au Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale rendu public le 29 avril 2013

« Qui ne voit que le contexte a sensiblement changé depuis 2008 ? L'Europe avance sur la voie d'une intégration économique et financière mais au prix d'une maîtrise sévère des dépenses publiques des principaux pays membres. Les Etats-Unis s'appêtent à mettre fin à une décennie d'engagements militaires et revoient leurs priorités, dans un contexte de remise en ordre de leurs finances publiques. Les puissances émergentes, et notamment la Chine, ont commencé un rééquilibrage de leur économie afin de répondre aux besoins de leur classe moyenne. Enfin, le monde arabe est entré dans une nouvelle phase, porteuse d'espoirs mais aussi de risques, comme nous le rappelle la tragédie syrienne. Dans le même temps, les menaces identifiées en 2008 – terrorisme, cybermenace, prolifération nucléaire, pandémies... – se sont amplifiées....

Il s'agit de veiller à la sécurité de la France en mobilisant les énergies dans un effort national...

Cette mission n'est pas seulement l'affaire de l'État. C'est aussi celle pour partie des collectivités locales et, sur le plan de la protection de leurs intérêts, celle des entreprises...

Ce constat a conduit à la mise en place en 2008 du concept de sécurité nationale. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale trace donc une perspective d'avenir pour la défense de la France qui a maintenant besoin, pour se réaliser, de l'engagement de tous, militaires, personnel des services de renseignement, policiers, gendarmes, diplomates, agents publics, bénévoles, mais aussi simples citoyens, tous acteurs de notre sécurité nationale.... »